

# Guide de l'enseignant





Éducaloi est un organisme neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit. Sa mission est de vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec.

### **AVIS IMPORTANT**

Ce guide contient de l'information mise à jour en **août 2023**. Aucune information contenue dans ce guide ne peut être considérée comme un avis juridique.

© **ÉDUCALOI, 2011 (Dernière mise à jour 2023)**. Les juristes bénévoles de l'organisme et les enseignants du Québec peuvent utiliser et reproduire cet ouvrage dans un contexte scolaire et à des fins non commerciales seulement. La mention de la source demeure obligatoire. Toute reproduction ou utilisation autre que celles expressément mentionnées ci-dessus est interdite à moins d'une autorisation écrite d'Éducaloi.

# Présentation

## L'initiative

Avec les ateliers en classe d'Éducaloi, nous vous offrons la possibilité de recevoir gratuitement la visite d'un professionnel du droit (avocat, notaire, juge, etc.) pour la tenue d'un atelier d'éducation juridique dans votre classe.

## Objectifs

Ce programme a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension du système judiciaire, des lois et des institutions démocratiques chez les élèves du secondaire. Il vise également à sensibiliser les élèves à l'importance du droit dans leur vie quotidienne et à développer leur capacité à reconnaître qu'une situation de vie comporte un aspect juridique. Voilà une activité toute désignée pour vous permettre d'intégrer le domaine général de formation « Vivre-ensemble et citoyenneté » à votre enseignement!

Liste des ateliers	
<b>Intimidation, t'en penses quoi?</b>	<b>Questions-débats</b> sur plusieurs sujets touchant l'intimidation : le droit criminel, les images intimes, le droit à l'image et les recours possibles. Les élèves devront prendre position sur ces questions.
<b>La justice, ce n'est pas comme dans les films!</b>	Par la <b>simulation d'un procès en droit criminel</b> , les élèves sont invités à découvrir les différents acteurs du système judiciaire québécois, les grandes étapes d'un procès ainsi que certaines notions de base du droit criminel.
<b>Juristes en herbe!</b>	<b>Jeu-questionnaire</b> de type <i>Génies en herbe</i> sur le thème de la justice et différents aspects juridiques du quotidien des 12-17 ans.
<b>Notre conflit, notre solution!</b>	Parce que la voie des tribunaux n'est pas le seul moyen pour régler un conflit, les élèves seront initiés à un mode alternatif de prévention et de règlement des différends : <b>la médiation</b> .

<p><b>La Cour des petites créances est ouverte!</b></p>	<p>Cet atelier fera vivre à vos élèves un <b>procès devant la Cour des petites créances</b>. Ils se familiariseront ainsi avec le rôle des différents acteurs et le déroulement d'un procès.</p>
<p><b>Choisis ton camp!</b></p>	<p>Dans cette activité, les élèves doivent prendre position sur plusieurs questions suscitant le <b>débat</b>. Ils verront par eux-mêmes que la justice est un concept vivant qui se construit par la confrontation des idées.</p>
<p><b>À vos marques, prêts, investissez!</b></p>	<p>Les élèves sont invités à se mettre dans la peau d'un investisseur et à réfléchir sur les <b>bonnes pratiques des entreprises</b> et le respect des lois qui les gouvernent. L'activité amène également les élèves à prendre des décisions d'investissement éclairées et à mesurer les conséquences possibles du comportement d'une entreprise.</p>
<p><b>Les règles... du jeu!</b></p>	<p>Dans ce <b>jeu-questionnaire</b>, les élèves sont appelés à débattre, à improviser et à faire appel à leurs connaissances générales pour répondre aux questions portant sur différents aspects juridiques de la vie d'un jeune adulte (travail, logement, consommation, justice criminelle et pénale, etc.).</p>
<p><b>Travailler, mais pas à tout prix!</b></p>	<p>Grâce à un <b>quiz</b> et des <b>misés en situation</b>, les élèves démystifient certains concepts juridiques liés au harcèlement en milieu de travail. De plus, ils prennent connaissance des recours possibles et des ressources disponibles.</p>

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une présentation de l'atelier que vous avez choisi. Pour certains ateliers, vous devez réaliser une **activité préalable** avec vos élèves et **imprimer du matériel** pour la présentation du juriste. Toutes les explications sont fournies dans les pages suivantes.

Pour nous faire part de vos suggestions ou pour toute information, communiquez avec nous : [scolaire@educaloi.qc.ca](mailto:scolaire@educaloi.qc.ca)





# Choisis ton camp!



## La présentation de l'atelier



Ce qu'il faut savoir	
<b>Durée</b>	Une période de cours de 60 à 75 minutes
<b>Niveau</b>	Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle
<b>Disciplines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Culture et citoyenneté québécoise</li><li>• Français</li></ul>
<b>Préparation</b>	Prenez contact avec le juriste bénévole afin de vous entendre sur le lieu et l'heure exacte de votre atelier.
<b>Matériel</b>	<p><b>Requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ordinateur et projecteur</li></ul> <p><b>Optionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel promotionnel d'Éducaloi</li></ul>



## Déroulement de l'atelier

1

### Présentation de l'atelier (5 minutes)

Vous pouvez déplacer les bureaux sur les côtés de la pièce pour que les élèves puissent se déplacer selon leur accord ou leur désaccord avec les affirmations.

Autrement, vous pouvez distribuer des cartons rouges et des cartons verts que les élèves peuvent lever selon leur accord ou leur désaccord. Les élèves peuvent aussi lever la main ou le pouce lorsqu'ils sont d'accord avec l'affirmation.

2

### Place aux débats (50 minutes)

Le juriste bénévole lit à voix haute les affirmations et les élèves doivent décider s'ils sont «pour» ou «contre» l'énoncé. Quelques sujets de débats :

- **Pour ou contre :** c'est moins grave d'écrire des menaces sur Internet que de menacer quelqu'un à l'école.
- **Pour ou contre :** sortir avec un majeur quand on est mineur devrait être interdit.
- **Pour ou contre :** la chirurgie esthétique pour les adolescents devrait être interdite.

Un débat a ensuite lieu, pendant lequel les élèves sont invités à expliquer pourquoi ils choisissent un camp ou l'autre. Il est important de mentionner que les opinions de tous doivent être écoutées avec respect.

Le juriste bénévole présente ensuite certaines informations juridiques liées au sujet du débat.

3

### Conclusion (5-10 minutes)

Période de questions et de commentaires.







Choisis ton camp!

# Activité de suivi



Nom: \_\_\_\_\_ Groupe: \_\_\_\_\_



## Activité de suivi

1. Lisez la mise en situation suivante et examinez chacune des positions. Ensuite, écrivez les arguments qui peuvent être donnés pour et contre l'énoncé du débat.

Bruno, un garçon de 12 ans, est victime d'intimidation et de harcèlement verbal de la part de Simon, qui a 14 ans. Samantha, la cousine de Bruno et âgée de 13 ans, veut l'aider. Elle signale la situation à un surveillant de l'école et demande à Simon d'arrêter d'intimider Bruno. L'intimidation ne s'arrête pas. Samantha donne trois coups de poing au visage de Simon. Elle est accusée de voies de fait.

Énoncé du débat: C'est Simon qui devrait être puni, car c'est lui qui a commencé à intimider Bruno.

Arguments en faveur	Arguments contre

2. Avant d'apprendre ce que dit le droit, quelle est votre position?

Pour  Contre



**3. Que dit le droit dans un cas comme celui-ci?**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**4. Après avoir pris connaissance du droit applicable, quelle est votre position par rapport à cette situation? Expliquez votre réponse.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Activité de suivi

1. Lisez la mise en situation suivante et examinez chacune des positions. Ensuite, écrivez les arguments qui peuvent être donnés pour et contre l'énoncé du débat.

Bruno, un garçon de 12 ans, est victime d'intimidation et de harcèlement verbal de la part de Simon, qui a 14 ans. Samantha, la cousine de Bruno et âgée de 13 ans, veut l'aider. Elle signale la situation à un surveillant de l'école et demande à Simon d'arrêter d'intimider Bruno. L'intimidation ne s'arrête pas. Samantha donne trois coups de poing au visage de Simon. Elle est accusée de voies de fait.

Énoncé du débat: C'est Simon qui devrait être puni, car c'est lui qui a commencé à intimider Bruno.

Arguments en faveur	Arguments contre

2. Avant d'apprendre ce que dit le droit, quelle est votre position?

Pour  Contre

---

**Enseignant ou enseignante :** Partagez le contenu de la fiche d'information avec les élèves.

---

3. Que dit le droit dans un cas comme celui-ci?

4. Après avoir pris connaissance du droit applicable, quelle est votre position par rapport à cette situation? Expliquez votre réponse.

## Fiche d'information

Dans cette situation, Samantha a commis l'infraction de voies de fait.

Pour être accusé de voies de fait, l'accusé doit avoir usé de force intentionnellement contre une autre personne et ce, sans son consentement (ou l'accusé doit avoir menacé d'utiliser la force). Le droit ne précise pas le degré de force nécessaire. Dans certains cas, la force utilisée n'a pas besoin d'être très forte (par exemple, si une personne crache dans le visage d'une autre).

Dans ce scénario, seule Samantha (celle qui a donné un coup de poing à Simon, l'intimidateur) a été accusée d'une infraction. Dans une affaire réelle avec des faits similaires, l'enfant qui avait été accusé de voies de fait a plaidé coupable. L'enfant a reçu une absolution inconditionnelle. Cela signifie que l'enfant n'a pas à purger de peine et qu'il n'aura pas de casier judiciaire.

Un ou une juge peut généralement accorder une absolution inconditionnelle s'il est dans l'intérêt de l'accusé de ne pas avoir de casier judiciaire (par exemple, dans le cas d'une personne mineure).

### *Et la légitime défense?*

Une personne a le droit de se défendre dans certaines circonstances. Mais elle ne peut pas utiliser cette excuse n'importe quand et n'importe comment ! Les conditions suivantes doivent être réunies pour qu'un ou une juge accepte l'argument de la légitime défense :

- De la force ou une menace de force a été utilisée contre une personne.
- La personne a agi dans l'intention de se défendre ou de se protéger ou de protéger quelqu'un d'autre.
- Les actions étaient raisonnables compte tenu des circonstances. Par exemple, y avait-il d'autres moyens d'intervenir? La personne a-t-elle eu la possibilité de se retirer? La personne a-t-elle utilisé une force excessive (proportionnelle à la menace)?

Dans ce cas, comme Simon n'a pas utilisé de force contre Samantha ou Bruno, il ne s'agit pas de légitime défense.

### Sources:

- LSJPA –1021, 2010 QCCQ 4798.
- Code criminel, LRC 1985 c C-46, arts 21, 22, 34, 265(1), 465.

## Un guide de correction pour l'activité de suivi

Ceci est un exercice pédagogique. Il n'y a pas de réponse unique et correcte aux questions 1 et 4 ou aux arguments pour et contre l'énoncé du débat.

### Question 1 (Arguments) :

Les réponses des élèves doivent être cohérentes et soutenir concrètement les positions pour ou contre l'énoncé du débat.

### Question 2 :

À ce stade, toute réponse donnée par l'étudiant est valable.

### Question 3 :

Réponse : Les élèves doivent dire que l'accusation de voies de fait contre Samantha est légitime. Elle a intentionnellement fait usage de force contre Simon sans son consentement. Il ne s'agit pas d'un cas de légitime défense car Simon n'a pas utilisé de force contre Samantha ou Bruno.

### Question 4 :

Les réponses des élèves doivent être cohérentes et faire référence aux informations fournies dans la fiche d'information.